Les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de

Travailleur-euse social-e
Secteur Protection de l'enfant

Taux d'activité : 55%

Mission : Vous assumez les mandats de l'APEA et des Tribunaux et offrez, sur demande, conseil et accompagnement aux enfants et à leur famille. Vous collaborez avec le réseau jurassien actif dans le domaine de la jeunesse.

Profil : Vous êtes au bénéfice d'un diplôme HES en travail social (orientation service social ou éducation sociale), ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Pour les diplômes étrangers d'une reconnaissance de diplômes SEFRI. La préférence sera donnée à une personne bénéficiant d'une formation post-grade avec de l'expérience dans le domaine. Doté-e d'un sens de l'organisation et des priorités, vous êtes apte à travailler dans des conditions pouvant être difficiles et possédez un sens aigu de la négociation. Vous faites preuve de très bonnes capacités de communication orale et écrite. La possession d'une voiture et du permis de conduire sont des atouts.

Traitement : Assistant-e social-e, classe 14

Entrée en fonction : dès que possible

Durée du contrat : 5 mois. Le contrat est susceptible d'être prolongé jusqu'au terme de l'année 2027.

Lieu de travail : Delémont et Saignelégier
(*Déplacements possibles à Porrentruy et Moutier)*

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès de M. Sébastien Baettig, responsable du secteur Protection de l'enfant au 032 420 72 72 ou par courriel à sebastien.baettig@ssrju.ch.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à postulations@ssrju.ch ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention "Confidentiel - Postulation ".

Nous ne donnerons pas suite aux postulations ne correspondant pas au profil recherché.

En cas de suite favorable donnée à votre postulation, vous serez invité-e à transmettre un extrait de l'Office des poursuites, un extrait du casier judiciaire ainsi qu'une attestation de l'exercice des droits civils.